

Initiatives ministérielles

• (1505)

Le député et ses collègues ont pleinement participé à ces débats. Je pense que la population, contrairement au député, estimera que notre menu législatif a comporté et comporte toujours des sujets importants et sérieux.

La priorité sera donnée aujourd'hui et demain à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-64, Loi concernant l'équité en matière d'emploi. Je me demande si ce qu'il vient de dire à l'un de ses collègues, c'est qu'il ne trouve pas qu'il s'agit d'un projet de loi important. Si l'étude de ce projet de loi n'est pas terminée à la levée de la séance demain, nous la reprendrons le 16 octobre.

Nous aborderons ensuite l'étude du projet de loi S-9 qui a trait à la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts, puis d'autres projets de loi dont des comités ont déjà fait rapport ou sont sur le point de faire rapport. L'étude en comité d'un bon nombre de mesures législatives tire à sa fin et nous espérons recevoir les rapports sous peu.

Par la suite, nous passerons à la deuxième lecture du projet de loi concernant la Commission du droit du Canada, qui sera présenté demain, et à l'étude du projet de loi sur la convention fiscale, qui a été présenté ce matin.

Je suis heureux de faire état de ces importantes initiatives ministérielles, que nous aborderons d'ici le week-end et à notre retour du congé de l'Action de grâces.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que, au cours de la période des questions, le ministre a mis en doute mon engagement à l'égard de la réserve de Frog Lake. Aux fins du compte rendu, je rappelle que j'ai vécu sur cette réserve et que j'y ai enseigné. À titre de famille d'accueil, j'ai reçu des enfants de la réserve qui sont venus vivre chez moi. Il n'y a pas lieu de jeter un doute sur mon engagement envers ces gens ni sur la crise qu'ils traversent actuellement.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que quatre députés du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées soient autorisés à se rendre à Halifax, Nouvelle-Écosse, afin d'assister à la réunion des commissions provinciales consultatives sur les personnes handicapées, les 17 et 18 octobre 1995.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi C-64, Loi concernant l'équité en matière d'emploi, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, comme le leader à la Chambre vient de le dire, il y a quelques minutes, la mesure législative proposée par notre gouvernement est très importante.

Au début du débat en troisième lecture, je tiens d'abord à remercier plusieurs députés. On se rappelle que nous avons présenté ce projet de loi un peu à titre expérimental. Plutôt que de procéder aux étapes habituelles de première et de deuxième lecture, nous avons renvoyé la mesure directement après la première lecture au comité, pour qu'il puisse vraiment lui conférer la forme voulue. Nous voulions ainsi garantir que le projet de loi ne représente pas simplement la réponse à une série de propositions du gouvernement, mais qu'il comporte et définisse les éléments que le comité juge primordiaux.

Je remercie les membres du Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées de l'énorme quantité de travail qu'ils ont fait, du grand nombre d'audiences qu'ils ont tenues et du temps qu'ils ont consacré. Mes remerciements s'adressent à tous les membres du comité, peu importe leur allégeance.

Je suis particulièrement reconnaissant envers la secrétaire d'État (Formation et Jeunesse) et mon secrétaire parlementaire, qui ont tous deux travaillé avec diligence pour assurer une nouvelle présentation efficace du projet de loi à la Chambre. J'ai lu le hansard et j'ai constaté que le projet de loi a donné lieu à un débat très productif et à une bonne réaction, à l'étape du rapport.

• (1510)

On peut juger du bon déroulement du débat au fait que lorsqu'un parti d'opposition proposait des amendements susceptibles d'améliorer le projet de loi, nous étions disposés à les accepter pour en arriver à un meilleur texte de loi. Je félicite les députés qui ont consacré beaucoup de travail à l'étude du projet de loi.

Le projet de loi C-64 a un objectif fondamental, supprimer les obstacles systémiques qui empêchent les gens de travailler. On peut résumer tout cela en une phrase, mais comme je dispose de 30 minutes, je prendrai plus de temps pour entrer dans les détails.

Ce que nous voulons dire en réalité, c'est que des pratiques, des attitudes et des habitudes conventionnelles se sont développées au fil des années dans une grande variété de milieux de travail et ont eu pour effet d'empêcher des gens de se servir de leurs talents et de leurs capacités innés non pas à cause de leur valeur mais à cause d'une étiquette qui leur était attachée.

Je ne parle pas de pur fanatisme et de pure discrimination, mais du genre de pratiques et de règles informelles qui se développent au fil des années, d'une génération à l'autre, et qui érigent simplement une série de handicaps, de barrières et